



ENERGIE

1to1 energy auto-producteurs RPC

Descriptif

L'indemnisation (Rétribution à Prix Coûtant) de l'énergie est réglée par l'intermédiaire de Swissgrid SA via Pool Energie Suisse SA.

Le taux de rétribution est fixé par Swissgrid SA en fonction des articles 7 et suivants, de la loi sur l'énergie (RS 730.0) et de l'article 2b de l'ordonnance sur l'énergie (RS 730.01)

Taxes de raccordement

Selon ordonnance sur l'énergie (RS 730.01) et article 2, alinéa 3, 4 et 5.

Dès le 01.01.2011 TVA de 8%

Taxe unique pour la pose de compteur		
	excl. TVA	incl. TVA
Frais de pose d'un compteur by-pass (CHF)	500.00	538.00

Frais de compteur		
	excl. TVA	incl. TVA
Taxe de compteur et relevés (CHF/mois)	24.00	25.80

Mesure et décompte (par dispositif de mesure)		
	excl. TVA	incl. TVA
Etablissement de la CC BT (CHF/a)	1 560.00	1 678.00

Application

- Les frais de pose d'un compteur by-pass sont imputés uniquement la première fois au moment de la pose de celui-ci.
- La taxe unique de frais de compteur et de relevés mensuels est facturée tous les mois.

Standard de mesure

- Si l'installation a une puissance de plus de 30 kW, une taxe pour l'établissement de la courbe de charge exigée par les dispositions légales est prélevée à raison de Fr. 1'560.— par an, soit Fr.130.— par mois.
- Dans ce cas les frais de compteur et de relevés de Fr. 24.— ne seront pas prélevés, car ils sont dans cette indemnité de mesure.

Installation d'un télé-relevé

- L'installation d'un télé-relevé est en fonction du type d'installation, en principe pour toute installation de plus de 20 kW et celles en série situées au même endroit. Le gestionnaire de réseau est compétent pour décider de l'installation d'un télé-relevé.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de La Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de La Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)
- Loi (RS 730.0) et ordonnance sur l'énergie (RS 730.01)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation des relations commerciales et du contrat.**